



HAL
open science

Porosité des frontières entre sport durable et sport non durable dans les parcs naturels aménagés

Charlotte Birks

► **To cite this version:**

Charlotte Birks. Porosité des frontières entre sport durable et sport non durable dans les parcs naturels aménagés. *STAPS : Revue internationale des sciences du sport et de l'éducation physique*, 2021, n°132 (2), pp.39 - 49. 10.3917/sta.132.0039 . hal-04410072

HAL Id: hal-04410072

<https://uco.hal.science/hal-04410072v1>

Submitted on 26 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Porosité des frontières entre sport durable et sport non durable dans les parcs naturels aménagés

Charlotte Birks

DANS **STAPS** 2021/2 (N° 132), PAGES 39 À 49
ÉDITIONS **DE BOECK SUPÉRIEUR**

ISSN 0247-106X

ISBN 9782807395084

DOI 10.3917/sta.132.0039

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-staps-2021-2-page-39.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Porosité des frontières entre sport durable et sport non durable dans les parcs naturels aménagés

The porosity of the boundaries separating sustainable from unsustainable sport in landscaped parks

Charlotte BIRKS

Laboratoire CETAPS, UFR STAPS, Boulevard André Siegfried, 76821 Mont-Saint-Aignan, Université de Rouen Normandie.
charlotte.birks@univ-rouen.fr

RÉSUMÉ : Les termes « sports durables » laissent penser dans leur acception courante qu'il existerait, d'un côté, des actes sportifs durables et de l'autre, des actes sportifs non durables. Cet article montre comment la coupure entre ces deux types d'acte en opposition fait l'objet d'ambiguïté auprès des acteurs qui se les réapproprient, en particulier lorsque les enjeux inhérents à leurs environnements de travail les contraignent à osciller entre ces deux concepts. À partir de l'analyse de trois cas contrastés, les résultats montrent comment la production de l'offre de sport et loisirs dans des parcs verts urbains et périurbains consiste précisément à rendre poreuses les frontières entre la mise en place de gestes dits « durables » et « non durables ».

MOTS CLÉS : durable, sport, loisir, nature, parc

ABSTRACT: The phrase “sustainable sports” suggests in its current sense that there are, on the one hand, sustainable sporting actions and, on the other hand, unsustainable sporting actions. This article shows how the divide between these two types of opposing actions is subject to ambiguity among the actors who re-appropriate them, particularly when the issues inherent in their work environments force them to oscillate between these two concepts. Based on the analysis of three contrasting case studies, the findings show how the production and implementation of sports and leisure activities in urban or peri-urban green parks leads to significant porosity in the boundaries separating “sustainable” from “unsustainable” actions.

KEYWORDS: sustainable, sport, leisure, nature, park

Durchlässigkeit der Grenzen, die nachhaltigen von nicht nachhaltigem Sport in Landschaftsparks trennen

ZUSAMMENFASSUNG: Der Begriff “nachhaltiger Sport” lässt sich gemeinhin so verstehen, dass es sowohl nachhaltige als auch nicht-nachhaltige sportliche Aktivitäten gibt. Dieser Artikel zeigt, wie die Unterscheidung zwischen diesen beiden Arten von Aktivitäten, die in Opposition zueinanderstehen, von Akteuren, die diese nutzen, manipuliert wird. Dies gilt besonders, wenn die Bedingungen ihres Arbeitsumfeldes sie dazu zwingen, zwischen diesen beiden Konzepten zu hin und her zu wechseln. Anhand der Analyse von drei kontrastierenden Fällen zeigen die Ergebnisse, wie die Produktion des Sport- und Freizeitangebots in städtischen und periurbanen Grünanlagen gerade darin besteht, die Grenzen zwischen der Umsetzung sogenannter “nachhaltiger” und “nicht-nachhaltiger” Handlungen durchlässig zu machen.

SCHLAGWÖRTER: nachhaltig, Sport, Freizeit, Natur, Park

La frontera porosa entre deporte sostenible y deporte insostenible en parques naturales equipados

RESUMEN: Los términos “deportes sostenibles” nos hacen pensar que este concepto significa que existen, por un lado, actos deportivos sostenibles y, por otro, actos deportivos insostenibles. Este artículo muestra cómo la ruptura entre estos dos tipos de actos contrapuestos está sujeta al uso ambiguo por parte de los actores que se reapropian de ellos, en particular cuando las cuestiones inherentes a sus entornos laborales los obligan a oscilar entre estos dos conceptos. A partir del análisis de tres casos contrastantes, los resultados muestran cómo la producción de la oferta deportiva y de ocio en los parques verdes urbanos y periurbanos consisten precisamente en hacer porosos los límites entre la implementación de las acciones denominadas “sostenibles” y “insostenible”.

PALABRAS CLAVE: Durable, deporte, recreación, naturaleza, parques

Porosità della frontiera tra sport sostenibile e sport non sostenibile nei parchi naturali attrezzati

RIASSUNTO: I termini “sport sostenibili” lasciano pensare, nella loro accezione corrente, che esisterebbe da un lato, degli atti sportivi sostenibili, e dell’altro degli atti sportivi non sostenibili. Questo articolo mostra come il distacco tra questi due tipi di atti in opposizione è l’oggetto di ambiguità da parte degli attori che se li riappropriano, in particolare quando le poste in gioco inerenti ai loro ambienti di lavoro li costringono ad oscillare tra questi due concetti. A partire dall’analisi di tre casi discordanti, i risultati mostrano come la produzione dell’offerta di sport e loisir nei parchi verdi urbani ed extra-urbani consiste precisamente nel rendere porose le frontiere tra la messa in posto di gesti detti “sostenibili” e “non sostenibili”.

PAROLE CHIAVE: loisir, natura, parco, sostenibile

INTRODUCTION

En se focalisant plus particulièrement sur la sphère environnementale des piliers¹ du développement durable, cet article propose d’observer comment des gestionnaires de parcs naturels aménagés pour des activités sportives et de loisirs composent, depuis une dizaine d’années, avec les politiques publiques de développement durable. L’objectif ici n’est pas d’évaluer si des acteurs de sports de nature se sont approprié, ou non, des aspirations durables (Guibert & Pickel-Chevalier, 2014 ; Moga & Honta, 2014), mais d’étudier comment leurs conditions de travail et les enjeux qui s’imposent à eux rendent particulièrement difficile la mise en pratique stricte des démarches dites durables.

Un sport de nature « durable » est, selon les directives ministérielles, étroitement lié à son terrain de pratique qui devrait être géré lui aussi de manière durable. Or le degré d’artificialisation de la nature pour satisfaire paradoxalement des pratiquants dits de sport de nature (trail, équitation, VTT, etc.) implique des décisions qui placent les gestionnaires de parc dans des situations inconfortables les conduisant à décider d’aménagements peu durables : fauche de la flore spontanée et pose d’une pelouse au bord des chemins,

1 Économique, social et environnemental.

artificialisation du sol pour tracer de nouveaux chemins, création de parkings supplémentaires et de points d'eau potable pour accueillir plus de visiteurs, etc. En parallèle, les équipes de travail mettent en œuvre de plus en plus de mesures qu'elles considèrent à la fois écologiques et économiques, telles que la pratique du broyage d'arbres sur place pour en faire des copeaux ultérieurement étalés en paillage² dans les massifs du parc, la suppression d'antifouling polluant sur la coque des bateaux du lac ou encore le ramassage de feuilles pour dégager les chemins, lesquelles sont transformées en terreau puis réinvesties dans la végétation environnante. Toutefois, sous couvert d'une pratique dite « durable », les mesures prises sur ces terrains de jeux sportifs peuvent être observées comme étant directement dans l'entre-deux. C'est le cas par exemple du fauchage tardif, prévu pour favoriser la reproduction d'oiseaux nicheurs au sol, fauchage qui, au demeurant, finit par être mis en œuvre.

Au-delà des aménagements, les conséquences d'une pratique sportive non durable sur les parcs verts s'avèrent en partie perceptibles. Tel est le cas lorsque, à l'issue d'une compétition sportive, la végétation se trouve piétinée, les fleurs arrachées et des déchets laissés çà et là. C'est donc sur ce type de lieu situé dans ou aux abords des villes, pressurisé entre, d'une part, le sauvage et l'artificiel et, d'autre part, une utilisation rentabilisée et la « préservation » de la nature, que cet article entend étudier l'usage varié de ce qualificatif « durable », relevant d'un langage qui a partie liée avec l'État (Lascoumes, Bonnaud, Le Bourhis & Martinais, 2014) et ses enjeux politiques. Après une réflexion sur l'utilisation des termes « sports durables » inspirée de la sociologie des catégories, sera ensuite examiné dans quelle mesure les logiques de l'offre et de la demande ainsi que le poids de l'opinion des visiteurs contribuent à déstabiliser les intentions écologiques des gestionnaires. Enfin, un dernier point portera sur la façon dont les différentes cultures professionnelles (Avril, Cartier & Serre, 2010) induisent des tensions entre les personnels chargés de l'animation sportive et ceux chargés de l'entretien, qui cristallisent ces enjeux de durabilité difficiles à maintenir sur ce type d'espace.

MÉTHODE D'ENQUÊTE

Cet article s'appuie sur les études de terrain menées dans le cadre d'une thèse de doctorat soutenue en décembre 2019 à l'Université de Nantes et intitulée *Des friches aux parcs. La loisirification des espaces verts*. Sur une période de six années, une méthode de comparaison par cas a été élaborée sur trois parcs verts recevant du public, situés dans et autour de la ville d'Angers en Maine-et-Loire. La stratégie a consisté à sélectionner trois cas, les plus contrastés possible, afin de voir s'il existe (ou non) des logiques communes dans le processus de création et de gestion de parcs (semi-)naturels.

1) Le premier terrain d'étude, le parc paysager du château de Brissac de 70 hectares, à entrée payante depuis 1936, est une propriété privée appartenant à la famille aristocrate de Cossé-Brissac. S'y déroulent des activités de promenade,

2 Le paillage a le triple avantage de maintenir la fraîcheur sous terre (limitant ainsi les arrosages) et d'éviter le désherbage tout en nourrissant le sol grâce à l'humus produit par les copeaux.

des balades en calèche, des départs de montgolfières ainsi que divers spectacles et animations (marché de Noël, course aux œufs de Pâques, etc.). À proximité du parc s'étend le massif forestier des Cossé-Brissac de plus de 600 hectares, fréquenté par les habitants s'adonnant à la course à pied ou au VTT par exemple.

2) Le deuxième terrain d'étude, le parc vert d'un groupe commercial³ de 20 hectares, présente la particularité de jouxter un magasin de vente d'équipements sportifs tenu par ce même groupe. Ce parc, à accès gratuit, est ouvert au public depuis 2009. Y sont organisées des activités sportives telles que la course à pied, la marche nordique, des sports collectifs ou encore des compétitions sportives (courses interentreprises, etc.).

3) Le troisième terrain d'investigation, ouvert au public en 1978, est le parc de loisirs du Lac de Maine, qui s'étend sur 220 hectares et offre également un accès gratuit. Ce parc municipal, propriété de la ville d'Angers, propose des activités nautiques (baignade, voile et canoë-kayak), de pêche, de course à pied, de course d'orientation, etc., ainsi que de nombreuses compétitions (cross des collèges, etc.).

Cette enquête inclut 45 entretiens semi-directifs enregistrés auprès d'acteurs de ces trois parcs impliqués au niveau de l'accueil, la communication, l'animation, l'entretien, la surveillance et la direction. Elle repose également sur une démarche d'observation réalisée lors de réunions et d'événements ainsi que lors de journées plus « ordinaires » au fil des saisons et à différents moments de la semaine.

1. UN SPORTIF EST TOUJOURS PLUS POLLUANT OU PLUS ÉCOLOGIQUE QU'UN AUTRE

Les politiques du ministère des Sports alimentent la perception ordinaire du développement durable dans le sens où elles incitent à voir du discontinu entre un geste écologique et un geste non écologique, entre un geste sportif « écoresponsable » (e.g. covoiturer, mutualiser le matériel sportif, économiser l'eau de la douche) et un geste sportif non « écoresponsable » (e.g. prendre sa voiture individuelle, etc.). Ainsi, si l'on observe la pratique de la course à pied sur chemins forestiers, il s'agit d'une activité généralement considérée comme écologique pourvu que le coureur ne jette pas de déchets et qu'il n'emprunte que le chemin balisé. Toutefois, l'équipement de plus en plus spécialisé acheté à cet effet (Shove & Warde, 1998) ainsi que le moyen de transport utilisé pour pratiquer cette activité ont nécessairement engendré un coût environnemental. La frontière entre un acte sportif durable et un acte sportif polluant est donc variable et arbitraire. Dans la même logique que l'appréhension de la jeunesse et de la vieillesse (Bourdieu, 1984), ou bien des « sports de nature » dont l'unification nominale est à caractère scientifiquement illusoire (Audinet, Guibert & Sébilleau, 2017, p. 10), un sportif est toujours plus polluant ou plus écologique qu'un autre⁴.

3 En raison de la clause de confidentialité qu'il nous incombe de respecter à l'égard de cette entreprise, la multinationale a été rendue anonyme.

4 Pastiche du célèbre propos de Pierre Bourdieu : « On est toujours le vieux ou le jeune de quelqu'un », in Bourdieu, P. (2015). *Questions de sociologie*. Paris, Les Éditions de Minuit, p. 144.

Si, au nom de l'État, le ministère chargé des Sports tente de clarifier ce que sont les gestes sportifs durables et non durables, il est des acteurs, impliqués dans la gestion d'espaces naturels (forêt, lac, bord de rivière, prairies, etc.) qui, de par les enjeux dans lesquels ils se trouvent impliqués, brouillent précisément ces frontières. C'est ce dont témoignent les trois cas contrastés présentés plus haut : le parc paysager de la famille aristocrate de Cossé-Brissac, le parc vert d'une entreprise d'équipements sportifs et le parc municipal de loisirs du Lac de Maine.

2. LE POIDS DE L'AVIS DES USAGERS SUR L'ARTIFICIALISATION DE LA NATURE

Les fleurs insolites et multicolores au sein des parcs sont toujours plus attrayantes pour les coureurs et autres sportifs de passage que la flore spontanée telle que la fougère ou les orties. Par conséquent, si le gestionnaire de parc laisse pousser la végétation sauvage pour satisfaire les enjeux du développement durable, il encourt le risque de susciter l'aversion et le rejet du public, soit de subir l'une des sanctions les plus terribles que puisse connaître un producteur d'offres, à savoir la désertion du site. Afin d'éviter toute forme de désenchantement susceptible de modifier la valeur du parc aux yeux des populations, les équipes de jardinage continuent d'intervenir, en particulier, près des entrées et sorties ainsi qu'au bord des principaux axes de passage des visiteurs. À propos de la tondeuse passée à certains endroits du parc municipal du Lac de Maine, le responsable des jardiniers, titulaire d'un Bac professionnel Jardins Espaces Verts et en poste depuis 14 ans, explique que « c'est pour montrer aux gens qu'on entretient ». « Ça montre que le parc n'est pas laissé à l'abandon », précise-t-il. Au parc aristocratique des Cossé-Brissac, où l'accès est payant, le marquis prend soin de parer aux éventuelles critiques des promeneurs, notamment de ceux qui pourraient se plaindre d'avoir mouillé ou souillé leurs chaussures pendant la promenade. Pour éviter ce type de désagrément, le marquis (héritier de la propriété depuis 1988) a fait caillouter certains chemins humides situés près du ruisseau. « Je ne cherche pas la perfection, affirme-t-il, je cherche simplement à ce que les gens qui viennent se balader dans le parc se disent : "on a passé un bon moment, on sent que c'est entretenu avec amour" ». Compte tenu de la concurrence, les gestionnaires des parcs s'inquiètent de crainte que leur cote ne baisse. Cette hantise d'être discrédité n'est pas seulement un enjeu de réputation mais aussi une question de risque pénal et de poursuite judiciaire. « En cas d'accident, c'est le propriétaire qui est responsable. Demain, vous allez vous promener en forêt, vous prenez une branche sur la tête, c'est le propriétaire qui est responsable », observe le salarié chargé de la gestion du massif forestier des Cossé-Brissac. Les gestionnaires d'espaces semi-naturels ouverts au public n'échappent pas au processus de judiciarisation des relations sociales. Redoutant la critique d'un parc négligé et surtout les éventuels procès que pourraient leur intenter les visiteurs en matière de sécurité, les gestionnaires se voient contraints d'adopter un encadrement de la nature plus rigide que leurs intentions « durables » ne le laissent entendre.

Plus les gestionnaires attirent un public en bas âge, plus les équipes de jardinage sont amenées à « modeler » la végétation, en particulier les espaces situés

autour des zones destinées aux activités ludiques et sportives des enfants. C'est le cas du parc de la multinationale où la végétation d'origine est remplacée par des plantes strictement choisies en fonction de leur non-toxicité en cas d'ingestion ainsi qu'en fonction de leur caractère non irritant et de leur aspect non piquant. De même, les plantes susceptibles d'attirer les abeilles sont soigneusement évitées en particulier près du city stade et des aires de jeux. En agissant de la sorte, les gestionnaires prêtent également le flanc aux critiques inverses du public : celles d'un parc trop soigné avec des jardiniers trop interventionnistes. Ce fut notamment le cas à Brissac lorsque des promeneurs déplo- rèrent le fait que les pelouses étaient arrosées (à l'aide d'une pompe installée dans l'étang) pendant les périodes de sécheresse. Depuis lors, et pour ne pas paraître insensible aux problèmes environnementaux liés à la pénurie d'eau, le jardinier n'arrose plus la pelouse pendant les périodes de sécheresse et laisse la pelouse « griller », dit-il, au soleil. En 2013, au parc de loisirs du Lac de Maine, pour ne pas être accusé d'abattre quatre-vingts peupliers de manière inconsidérée, l'agent chargé de communication du Service Parcs, Jardins et Paysages affi- cha un long message un mois avant l'abattage. Jouant, d'une part, la carte de la sécurité, il justifiait ainsi la décision prise : « Arrivés au terme de leur vie, cer- tains arbres peuvent devenir dangereux » et, d'autre part, la carte du « dévelop- pement durable », il précisait que les arbres abattus seraient remplacés « par des essences mieux adaptées » (chênes et frênes) et que les copeaux de bois issus des peupliers prélevés seraient broyés sur place et déposés aux pieds des arbres

Figure 1. Panneau justifiant le prolongement de l'abattage de 60 peupliers et la plantation de jeunes arbres au parc de loisirs du Lac de Maine d'Angers, photo datant du 01.05.2016.



et arbustes. Autrement dit, il est plus légitime pour une municipalité d'affirmer servir la sécurité des usagers et d'assurer un développement durable du parc, que d'affirmer rectifier une erreur de plantation remontant aux années 1970 et impliquant, au demeurant, le passage d'engins d'exploitation et le dérangement de zones de refuge des mammifères et des insectes. La figure 1 ci-dessus présente ce même panneau réactualisé en 2015 justifiant, cette fois, au public la prolongation des travaux durant l'automne.

3. DES TENSIONS ENTRE L'ANIMATION SPORTIVE ET L'ENTRETIEN DE LA NATURE RÉVÉLATRICES DU BROUILLAGE DES FRONTIÈRES

Ce brouillage entre les actions dites « durables » et « non durables » pour organiser les parcs verts de sports et loisirs se révèle également dans les tensions récurrentes qui opposent deux types de salariés. D'un côté, les salariés impliqués dans l'animation (animateurs, coachs sportifs, entraîneurs, personnel d'accueil voire directeurs) se veulent plutôt défenseurs d'une offre de sports et loisirs attractive et cherchent à attirer un maximum de participants sur des espaces qu'ils souhaitent praticables. De l'autre, les salariés impliqués dans l'entretien (jardiniers, ingénieurs ou paysagistes) se veulent plutôt défenseurs de la nature, ou du moins de la végétation qu'ils préfèrent voir pousser. Le conflit interne repose sur le fait que, pour reprendre les mots de Hughes, les uns consomment le travail produit par les autres (Hughes, 2012). Plus le personnel d'animation attire les visiteurs, par centaines voire par milliers, plus le travail des jardiniers s'en trouve souillé et augmenté. L'enjeu est de taille pour les deux camps car, s'il n'y a pas suffisamment de visiteurs, les missions du personnel chargé d'animer et d'accueillir les visiteurs ne sont que partiellement remplies. À l'inverse, si la nature est dégradée, piétinée, dérangée et polluée, ce sont les jardiniers qui sont potentiellement pris en défaut, comme c'est parfois le cas après les événements à haute fréquentation (compétitions, forums sportifs, courses caritatives, etc.).

Au parc de la famille aristocrate de Cossé-Brissac, certaines mesures adoptées pour rendre le parc paysager « plus vivant » agacent le jardinier qui voit son travail bafoué. « On a délimité l'ancien potager avec une haie et on y a introduit des animaux parce que les visiteurs y sont très réceptifs », explique le marquis. Cette initiative visant à attirer les visiteurs va à l'encontre des missions effectuées par le jardinier alors en poste depuis 17 ans, lequel revendique la pousse des arbustes qu'il entretient depuis des années. « Les moutons, ils ont déjà bouffé tous les arbustes qu'il y avait. Ces bestioles je ne peux plus les voir », avoue-t-il.

La colonisation des berges du Lac de Maine par les castors est devenue un sujet de discordance entre les agents de la Maison de l'Environnement – défendant la nécessité de la protection de l'espèce et, par là même, le maintien de troncs et de branches aux abords de l'eau – et les responsables de la base nautique défendant, pour des raisons sportives et sécuritaires, leurs besoins d'un plan d'eau affranchi de tout obstacle à la pratique du canoë-kayak plus particulièrement. La législation, qui sanctionne les atteintes aux espèces animales protégées (destruction des habitats notamment), donne raison aux défenseurs de

l'environnement, ce qui exacerbe le sentiment des agents de la base nautique d'être peu considérés et ce qui renforce le sentiment de légitimité des défenseurs de la nature. Le responsable de la Maison de l'Environnement demande fréquemment aux membres du Service des Sports d'« avoir une approche moins sportive et une approche plus environnementale du site, [...] une meilleure prise en compte des espèces naturelles ». Ses requêtes rejoignent celles émises par les membres du Service Parcs, Jardins et Paysages. Aux yeux de la directrice de ce service alors en poste depuis une dizaine d'années (45 ans, ingénieure en paysage, dotée d'une expérience en Parc Naturel Régional), si le parc du Lac de Maine devait être intégralement aménagé sous forme de gazon à l'anglaise, ce serait « une catastrophe extrême » pour le « développement durable ». Son collègue, l'ingénieur responsable de l'équipe de jardiniers du parc de loisirs du Lac de Maine (58 ans, en poste depuis 25 ans et titulaire d'un BTS Paysage), est souvent amené à « défendre » la végétation entretenue quotidiennement par son équipe, en particulier avant l'organisation d'un événement. Il tente alors d'empêcher les organisateurs de « massacrer », dit-il, le travail des jardiniers sur la végétation et les sentiers. La figure 2 ci-après montre que l'agent a été contraint de laisser le sentier principal aux marcheurs (pour ne pas privatiser le parc public) en faisant passer une course cycliste sur le bas-côté au détriment toutefois de la pelouse. Lors d'une réunion visant à préparer un entraînement sportif des membres du Génie militaire d'Angers, ce même ingénieur en espaces verts est intervenu pour empêcher les militaires de garer leurs camions comme ils l'entendaient : « Non, vous allez vous planter, vous embourber, vous allez massacrer nos trucs, par contre je vous propose de vous garer à cet endroit-là. » Si les agents du Service des Sports ne consultent pas l'équipe du Service Parcs, Jardins et Paysages avant l'organisation d'une manifestation ou d'un événement, l'ingénieur précise qu'alors le conflit est imminent entre les deux services.

Figure 2. Passage de compétiteurs le long du sentier principal au parc de loisirs du Lac de Maine d'Angers le 22.11.2015.



Les tensions entre les organisateurs d'activités sportives et l'équipe de jardiniers sont quasi inexistantes au parc de l'entreprise d'équipements sportifs, car la domination que subit le cabinet de paysagistes en tant qu'entreprise sous-traitante (Thébaud-Mony, 2008, p. 112), exclut la possibilité d'exprimer des reproches ou des critiques en matière de gestion et d'entretien du parc. La multinationale est en effet un « donneur d'ordre » et un client à satisfaire. Les jardiniers de l'entreprise sous-traitante ne peuvent pas se permettre d'entrer en désaccord quant à d'éventuelles mesures prises pour organiser des activités de sports et loisirs, d'une part, avec les salariés de l'animation qui ne sont en aucun cas leurs collègues et, d'autre part, face à la pression de leur véritable patron, soucieux de protéger son contrat avec la multinationale.

CONCLUSION

Les résultats de cette étude rejoignent, sous certains aspects, ceux d'autres recherches effectuées en matière de développement durable. Le géographe Lionel Laslaz constate par exemple, dans le cas des Parcs nationaux, que le développement durable s'avère un « concept fédérateur » sur le principe, mais « où chacun place derrière à peu près ce qu'il veut » et qui se heurte souvent à des « contradictions intrinsèques » dans sa mise en place (Laslaz, 2008, pp. 188-189). À partir de terrains proches, les trois cas étudiés révèlent dans quelle mesure les injonctions contradictoires, auxquelles sont confrontés les gestionnaires de parcs verts de proximité, se retrouvent clairement dans les tensions qui existent entre les personnels d'entretien et les équipes chargées de l'animation sportive et de l'événementiel. Les résultats révèlent également la manière dont les aspirations durables des gestionnaires (du côté de la sphère environnementale) sont souvent mises à mal en raison de leur forte dépendance vis-à-vis de l'opinion des usagers, sportifs et promeneurs, mais aussi du risque judiciaire en cas d'accident sur le site.

Devant la caméra de France Trois, le responsable du parc municipal (en poste depuis l'ouverture) tient à montrer les mesures durables prises par la collectivité : le zéro phyto, les jardins écolos, la réserve ornithologique, le compositeur au service de restauration, etc. Mais à l'écart de la caméra, il affirme rester lucide quant au caractère fabriqué du parc : « Naturel ? Non c'est un espace totalement anthropisé, qui n'est pas du tout naturel. Mais la majorité des espaces dits "naturels" en France sont des espaces anthropisés. » Puis il résume un peu plus loin dans l'entretien : « Les espaces vraiment naturels, c'est de la friche ! » Ainsi, les acteurs qui se situent au cœur de ces gestes contradictoires (maintenir un parc anthropisé tout en vantant médiatiquement ses aspects naturels et écologiques) sont aussi ceux qui ont le plus conscience de la contradiction dans laquelle ils se trouvent imbriqués.

Les résultats de ces études de cas alimentent les analyses visant à mettre au jour les imbrications complexes entre les aspirations marchandes et protectrices de la nature (Barrey, Kessous, 2011). Mêlée à la logique du capitalisme qui consiste à mettre en tension ce qui est tenu pour marchandisable et ce qui ne l'est pas (Boltanski & Chiapello, 2011), la logique du parc vert de proximité consiste à

mettre également en tension une offre prête à consommer comme la randonnée (qu'elle soit gratuite ou payante), avec une nature envisagée comme étant non marchandisable et à protéger. Dans un contexte sociétal où la nécessité de protéger la planète (Lafaye & Thévenot, 1993) est considérée comme allant de soi, les gestionnaires fabriquent des parcs dans lesquels ils envisagent la nature comme un élément précieux et fragile, qu'ils ne peuvent toutefois pas préserver de manière nette et désintéressée, tant ils l'attachent par ailleurs à des motifs profitables d'offres de sports et loisirs.

BIBLIOGRAPHIE / RÉFÉRENCES

- Audinet, L., Guibert, C. & Sébilleau, A. (2017). *Les « sports de nature » : une catégorie de l'action politique en question*. Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- Avril, C., Cartier, M. & Serre, D. (2010). *Enquêter sur le travail : concepts, méthodes, récits*. Paris, La Découverte.
- Barrey, S. & Kessous, E. (dir.). (2011). *Consommer et protéger l'environnement : opposition ou convergence ?* Paris, L'Harmattan.
- Birks, C. (2019). *Des friches aux parcs : la loisirification des espaces verts*. Thèse de doctorat en sociologie, Université de Nantes.
- Bisault, L. (2009). La maison individuelle grignote les espaces naturels. *Agreste Primeur : la statistique agricole*, 219. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- Boltanski, L. & Chiapello, È. (2011). *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.
- Bourdieu, P. (2015). *Questions de sociologie*. Paris, Les Éditions de Minuit.
- Guibert, C. & Pickel-Chevalier, S. (2014). Les exploitations différenciées du développement durable. Le cas du tourisme équestre en Pays de la Loire et du surf en Aquitaine. In J.-P. Callède, F. Sabatier & C. Bouneau (dir.), *Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?* (pp. 359-372). Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Hughes, E. C. (2012). *Le regard sociologique : Essais choisis* (J.-M. C. CHAPOULIE, Éd.). Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Lafaye, C. & Thévenot, L. (1993). Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, 34(4), 495-524.
- Lascombes, P., Bonnaud, L., Le Bourhis, J.-P. & Martinais, E. (2014). *Le développement durable : une nouvelle affaire d'État*. Paris, Presses universitaires de France.
- Laslaz, L. (2008). Les parcs nationaux alpins français, opérateurs du développement... « durable » : où se cache la protection ? In A. Da Lage, J.-P. Amat, A.-M. Frerot, S. Guichard-Anguis, B. Julien-Laferrière & S.-P. Wicherek (dir.), *L'après-développement durable : espaces, nature, culture et qualité* (pp. 183-191). Paris, Ellipses.

- Moga, S. & Honta, M. (2019). Organisation de manifestations sportives « responsables » et rapports des participants au développement durable : Une conscience écocitoyenne en demi-teinte. In C. Bouneau, J.-P. Callède & F. Sabatier (dir.), *Sport, nature et développement durable : une question de génération ?* (pp. 317-332). Bordeaux, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.
- Shove, E. & Warde, A. (1998). Inconspicuous consumption : The sociology of consumption and the environment. In A. Gijswijt, F. Buttel, P. Dickens, R. Dunlap, A. Mol & G. Spaargaren (Eds.), *Sociological Theory and the Environment: Part 2: Cultural and social constructivism*. University of Amsterdam, SISWO.
- Thebaud-Mony, A. (2008). *Travailler peut nuire gravement à votre santé*. Paris, La Découverte.